

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00148

Numéro SIREN : 809 233 471

Nom ou dénomination : WAGA ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/016319

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	9 628 254	417 154	9 211 099	67 738
	Frais de développement	434 392	114 622	319 770	30 852
	Concessions brevets droits similaires	346 435	273 267	73 168	83 721
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	15 985		15 985	281 086
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	183 289	75 920	107 369	144 685
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	8 367 805	2 517 724	5 850 082	6 295 732
	Autres immobilisations corporelles	348 738	185 789	162 949	151 540
	Immobilisations en cours	453 929		453 929	92 070
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 976 506		2 976 506	1 062 305
Créances rattachées à des participations	10 169 094		10 169 094	7 078 858	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 392 705		1 392 705	222 729	
TOTAL (II)		34 317 133	3 584 476	30 732 657	15 511 315
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 117 854		1 117 854	687 901
	En-cours de production de biens	193 817		193 817	
	En-cours de production de services	490 016		490 016	375 831
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	75 754		75 754	80 952
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	9 791 819		9 791 819	2 820 297
	Autres créances	3 662 320		3 662 320	1 641 377
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	113 022 903		113 022 903	11 251 532	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	235 755		235 755	100 397
	TOTAL (III)	128 590 239		128 590 239	16 958 287
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		162 907 371	3 584 476	159 322 895	32 469 603

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	197 524	144 794
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	134 888 644	10 905 789
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 992	10 992
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		405 525
	Résultat de l'exercice	(1 862 688)	(496 759)
Subventions d'investissement	884 278	954 852	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	134 118 750	11 925 191
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	318 500	318 500
	Total des autres fonds propres	318 500	318 500
Provisions	Provisions pour risques	54 128	44 716
	Provisions pour charges		63 400
	Total des provisions	54 128	108 116
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	6 000 306	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 291 603	7 015 764
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 171 883	4 114 690
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 367 025	5 425 500
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 046 266	1 532 895
	Dettes fiscales et sociales	2 698 869	1 939 552
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 212	36 203	
Autres dettes	83 243	1 951	
Produits constatés d'avance (1)	111 769	50 960	
	Total des dettes	24 773 176	20 117 514
	Ecarts de conversion passif	58 342	281
	TOTAL PASSIF	159 322 895	32 469 603
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 862 688,00)	(496 759,33)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	15 235 215	11 033 476
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	7 190	3 059
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/12/2021		31/12/2020	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			445 881	4,47
	Production vendue (Biens)	12 828 093	67,44	4 226 942	42,41
	Production vendue (Services et Travaux)	6 192 459	32,56	5 294 017	53,12
	Montant net du chiffre d'affaires	19 020 552	100,00	9 966 840	100,00
	Production stockée	114 185	0,60	188 583	1,89
	Production immobilisée	40 797	0,21	55 761	0,56
	Subventions d'exploitation	209 535	1,10	105 634	1,06
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	405 349	2,13	178 440	1,79
Autres produits	114 738	0,60	420		
	Total des produits d'exploitation	19 905 156	104,65	10 495 678	105,31
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			(50 008)	-0,50
	Variation de stock	5 198	0,03		
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 434 886	12,80	3 148 066	31,59
	Variation de stock	(623 770)	-3,28	(426 908)	-4,28
	Autres achats et charges externes	12 266 068	64,49	4 195 646	42,10
	Impôts, taxes et versements assimilés	124 330	0,65	86 373	0,87
	Salaires et traitements	3 123 071	16,42	2 201 959	22,09
	Charges sociales du personnel	1 308 435	6,88	970 943	9,74
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 301 977	6,85	914 256	9,17
Autres charges	23 008	0,12	822	0,01	
	Total des charges d'exploitation	19 963 205	104,96	11 041 149	110,78
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(58 048)	-0,31	(545 471)	-5,47
PRODUITS FINANCIERS	Opéra. comm.				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	102 753	0,54		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	206 334	1,08	57 598	0,58
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	33 957	0,18		
	Différences positives de change	6 975	0,04		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des produits financiers	350 019	1,84	57 598	0,58
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	33 957	0,18		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 560 070	13,46	168 859	1,69
	Différences négatives de change	3 987	0,02	130	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	2 598 014	13,66	168 989	1,70
	RESULTAT FINANCIER	(2 247 995)	-11,82	(111 391)	-1,12
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 306 044)	-12,12	(656 862)	-6,59
	Total des produits exceptionnels	162 560	0,85	187 477	1,88
	Total des charges exceptionnelles	50 151	0,26	287 308	2,88
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	112 410	0,59	(99 831)	-1,00
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(330 946)	-1,74	(259 933)	-2,61
	TOTAL DES PRODUITS	20 417 736	107,35	10 740 754	107,76
	TOTAL DES CHARGES	22 280 424	117,14	11 237 513	112,75
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 862 688)	-9,79	(496 759)	-4,98

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société: SA WAGA ENERGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 159 322 985€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous la forme de liste, dégageant une perte de 1 862 688€.

L'exercice 2021 a duré 12 mois du 01/01/2021 au 31/12/2021

Faits caractéristiques de l'exercice

Introduction en bourse sur Euronext Paris

La Société a réalisé son introduction en bourse le 26 octobre 2021 sur le marché Euronext Paris, levant ainsi 124 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant à l'émission de 5 273 017 actions nouvelles au prix unitaire de 23,54 euros (dont 0,01 Euros de valeur nominale et 23,53 euros de prime d'émission par action), décomposée comme suit :

- 4 585 233 actions nouvelles (dont 506 816 actions nouvelles par compensation de créances issues des OCA2021 Tranche 1) émises par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 2021, et intégralement souscrites en date du 28 octobre 2021 (date des certificats du dépositaire)
- 687 784 actions nouvelles suite à l'exercice de la totalité de la clause de surallocation, émises par le Conseil d'Administration en date du 18 novembre 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 2021, et intégralement souscrites en date du 23 novembre 2021 (date du certificat du dépositaire).

L'augmentation de capital réalisée porte ainsi le capital, après exercice de l'option de surallocation, à 197 524,17 euros. Le capital est ainsi divisé en 19 752 417 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les frais d'augmentation du capital d'un montant de 9 518 408,74€ ont été comptabilisés en frais d'établissement et amortis sur 5 ans.

Développement des activités à l'international

Conformément à sa stratégie, la Société a poursuivi en 2021 son déploiement à l'international:

Au Canada, la société Waga Energy a souscrit, à une augmentation de capital d'un montant total de 2,75 millions de dollars canadien au sein de sa filiale Waga Energie Canada Inc.

En Espagne, une filiale a été créée en avril 2021, Waga Energy Espana, intégralement détenue par Waga Energy SA à 100 %, pour accompagner le développement de l'activité en Espagne.

Une société de projet (SPV) baptisée Sofiwaga Espana 1, a également été créée pour porter le projet Can Mata, en construction près de Barcelone.

Financement – OC 2021

Règles et Méthodes Comptables

L'assemblée générale mixte du 17 juin 2021 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des obligations convertibles en actions ("OCA 2021") de WAGA ENERGY SA pour un montant total de 30 millions d'euros (en 2 tranches), dont 10 millions d'euros (Tranche 2) destinés à financer des WAGABOX®. Au 30 juin 2021, le Conseil d'Administration agissant sur délégation de l'assemblée susvisée a émis des OCA2021 Tranche 1 pour un montant total de 10 millions d'euros et des OCA2021 Tranche 2 pour un montant total de 6 millions d'euros, les OCA2021 Tranche 1 et OCA2021 Tranche 2 ayant été intégralement souscrites et encaissées par WAGA ENERGY SA au 13 juillet 2021.

OCA2021 Tranche 1

La Société a conclu le 30 juin 2021 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions permettant l'émission d'un emprunt obligataire (OCA2021 Tranche 1) avec les sociétés Aliad, Les Saules, Tertium Croissance, Noria Invest SRL, Vol-V Impulsion et Swift, correspondant à un financement complémentaire de 9.999.980,10 euros avec une convertibilité en actions nouvelles de la Société, entièrement souscrites en date du 13 juillet 2021.

Au terme de ce contrat, la Société a émis 31.405 obligations convertibles de valeur nominale de 318,42 euros (soit un montant total de 9.999.980,10 euros) chacune venant à échéance le 30 juin 2023 et portant intérêt au taux d'intérêt annuel de 6%, et une prime de non-conversion à hauteur de 3%. Ces obligations incluaient une option de conversion en action à la main des porteurs pouvant être levée à l'échéance ou en cas de levée de fonds intervenant avant la date d'échéance conduisant à l'obtention d'un nombre variable d'actions. Par ailleurs, en cas de réalisation d'une introduction en bourse entre la date de Souscription et la date d'Echéance, chaque OCA2021 Tranche 1 deviendrait automatiquement remboursable en numéraire par la Société avec une prime IPO de 17,65% du montant principal de la créance obligataire et exigible à compter de la date d'approbation par l'AMF du prospectus.

A la date de l'IPO, la totalité des OCA2021 Tranche 1 a été convertie en actions de la Société par voie de compensation de créances. Il ne subsiste donc plus d'OCA2021 Tranche 1 au 31 décembre 2021.

OCA2021 Tranche 2

La Société a émis le 30 juin 2021 auprès de Swift Gaz Vert, 18.844 obligations convertibles en actions de valeur nominale de 318,42 euros (soit un montant total de 6.000.306,48 euros) entièrement souscrites en date du 13 juillet 2021, portant intérêt au taux d'intérêt annuel maximum de 9,2%.

La date limite de remboursement ou de convertibilité des OCA2021 Tranche 2 en actions nouvelles de la Société a été fixée au 30 juin 2029.

Les OCA2021 Tranche 2 ont vocation à être remboursées par la Société - en tout ou partie dans un délai de 18 à 24 mois - afin d'être à nouveau souscrites dans les mêmes proportions par Swift Gaz Vert au sein d'une nouvelle filiale à créer « Waga Assets 2 » (détenue à 100% par Waga Energy SA et portant des projets de WagaBox en Europe), avec une date limite de remboursement ou de convertibilité des obligations en actions nouvelles de ladite filiale fixée au 30 juin 2029.

La totalité des OCA2021 Tranche 2 a été souscrite au 13 juillet 2021. Aucun remboursement ni aucune conversion des OCA2021 Tranche 2 n'ont été effectués au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

BSPCE / Options de souscription d'actions (« Options »)

L'Assemblée Générale Mixte en date du 17 juin 2021 a délégué au Conseil d'Administration la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE 2021 à titre gratuit au profit des salariés et / ou des dirigeants dans la limite d'un montant maximum de 20 000 BSPCE ou Options, qui ont été attribués partiellement par le Conseil d'Administration. Ainsi, 12 500 BSPCE et 1 300 Options ont été directement attribués par le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2021 et 850 Options ont été attribuées en date du 8 septembre 2021. Le solde non attribué de 5 350 BSPCE / Options est devenu caduc avec l'introduction en bourse de la Société. De nouvelles délégations BSPCE/Options ont été votées par l'Assemblée Générale du 8 octobre 2021, sans utilisation par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2021.

Situation au regard de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre des exercices 2020 et 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêté des comptes.

En 2021, la société a continué à opérer ses unités en exploitation, grâce au contrôle à distance et à la mobilisation de ses équipes à distance ou sur site et la continuité d'exploitation n'est pas remise en question.

Evénements postérieurs à la clôture

Contexte géopolitique du conflit en Ukraine

Le groupe Waga Energy n'a pas d'exposition directe dans la région. D'un point de vue économique, la crise en Ukraine pourrait néanmoins avoir des impacts sur les approvisionnements en matériel, impactant les coûts et les délais. La variabilité du change Euro vis-à-vis des autres devises (US Dollar, Dollar Canadien) pourrait également affecter les performances économiques du Groupe

La crise ukrainienne a également provoqué un très fort regain d'intérêt pour le biométhane, en raison de la hausse du prix du gaz naturel et des inquiétudes pesant sur l'approvisionnement en gaz russe.

Aucun autre événement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2021.

Règles et Méthodes Comptables

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes clos le 31 décembre 2021

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Les frais de développement liés à la standardisation et la conception des Wagabox sont activés dès lors que les conditions d'inscription à l'actif sont réunies. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Concessions, brevets et licences : 6 ans
- Frais de développement : 5 ans
- Logiciels : 1 et 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les frais relatifs à l'IPO sont comptabilisés en frais d'établissement et amortis sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Des analyses sont réalisées annuellement pour s'assurer de l'absence d'indice de perte de valeur, de nature à remettre en cause leur valeur au bilan.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : 4 ans à 15 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : 3 ans
- WAGA BOX hors composant: 15 ans
- WAGA BOX Composant : 5 à 15 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les titres de participation et créances rattachées à des participations font l'objet de tests de dépréciation mis en oeuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont: la valeur des capitaux propres, la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base de flux de trésorerie attendus nets de la dette financière nette propre à chaque société faisant l'objet du test.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence

Les encours de production de service correspondent aux frais de développement engagés par Waga Energy

Règles et Méthodes Comptables

dans le cadre des projets de ses filiales en France, au Canada, aux Etats-Unis et en Espagne.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Au 31/12/2021, WAGA Energy a comptabilisé une provision pour indisponibilité. La société s'engage sur un taux de disponibilité de la Wagabox. Des pénalités contractuelles sont à verser au client en cas d'indisponibilité au-delà des seuils prévus dans les contrats. La société évalue les provisions sur la base des faits réalisés et connus à la clôture.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel incluent:

Règles et Méthodes Comptables

- Des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) et des options de souscription d'actions.

- Des régimes de retraite à prestations définies conformément à la convention collective.

Le montant des engagements de retraite est calculé selon une approche prospective et constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires, de comptes courants d'associés, d'avances remboursables, ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges constatées d'avance et étalées sur la durée des emprunts.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

CA à l'avancement :

Les contrats de vente d'équipements de Wagabox, dont la réalisation s'effectue sur une durée supérieure à 12 mois (Impactant ainsi plusieurs exercices comptables), font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement.

Le ratio des dépenses réalisées par rapport au coût à terminaison estimé est appliqué au prix de vente contractuel.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, les avances et acomptes reçus...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Règles et Méthodes Comptables

Subventions

Les subventions qui financent les travaux de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d'équipement. La reprise en résultat des dites subventions est présentée en résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées.

Les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en produits en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés). De ce fait, des subventions à recevoir ou des produits constatés d'avance peuvent être enregistrés dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Les déficits reportables au 31/12/2021 s'élèvent à 4 227 779€

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté.

La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Le CIR généré au titre des dépenses de l'année 2021 s'élève à 293 848€.

Rémunération des organes de direction :

Les organes de direction se composent des trois dirigeants fondateurs ainsi que de quatre administrateurs.

Règles et Méthodes Comptables

Le montant total de la rémunération des organes de direction s'élève à la somme de 223 000 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Honoraires Commissaires aux Comptes

La Société est auditée par Ernst & Young et BM&A dont les honoraires pour l'exercice 2021 se sont élevés à:

- Ernst & Young: 101 400€ pour la certification des comptes et 315 877€ pour les autres missions accomplies au cours de l'exercice.
- BM&A: 100 000€ pour la certification des comptes et 301 520€ pour les autres missions accomplies au cours de l'exercice.

Effectif de la société

L'effectif moyen est de 54 personnes.

Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Intégration fiscale

La Société a opté, avec effet au 1er janvier 2021, pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues à plus de 95% au 1^{er} janvier 2021 (SP Waga 1, Waga Assets, Waga Assets Vehicule 1, Waga Assets Vehicule 2, Waga Assets Vehicule 3). A ce titre, la Société est donc seule redevable de l'impôt d'ensemble vis-à-vis de l'administration fiscale.

Consolidation

Conformément aux articles L 233-16 à L 233-28 du Code de commerce, la Société établit des comptes consolidés selon les normes IFRS. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site de la Société : <https://waga-energy.com/investisseurs/>

WAGA ENERGY

Société anonyme au capital de 197.524,17 euros
Siège social : 2 Chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan
809 233 471 R.C.S. Grenoble
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 30 JUIN 2022

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration inclus dans le rapport financier annuel,

constatant que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à (1.862.688) euros.

décide d'affecter ladite perte au compte « Report à Nouveau ».

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée.

-oOo-

Conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, l'extrait de procès-verbal est signé électroniquement par le signataire. Il reconnaît et convient que les signatures électroniques via DocuSign, qui sont conformes au règlement européen n°910/2014, ont été utilisées pour l'exécution des présentes par ce signataire.

Le signataire reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires à la signature électronique du présent extrait de procès-verbal et avoir signé le présent extrait de procès-verbal par voie électronique en pleine connaissance de la technologie utilisée et de ses termes et conditions, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice contestant la fiabilité de ce système de signature électronique. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, l'obligation de remettre un exemplaire original au signataire n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire aux présentes. La remise d'une copie électronique du présent extrait de procès-verbal directement par DocuSign au signataire constituera une preuve suffisante et irréfutable de ses engagements et obligations.

Pour extrait certifié conforme
Le Président – Directeur Général
M. Mathieu Lefebvre

DocuSigned by:
Mathieu Lefebvre
8DDB778DCB33400...

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Waga Energy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Reconnaissance du résultat sur les contrats à long terme

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le chiffre d'affaires lié aux contrats à long terme s'élève à M€. 12,8, soit plus de 67% du chiffre d'affaires de la société.</p> <p>Comme indiqué dans la note CA à l'avancement de l'annexe aux comptes annuels, le résultat de ces contrats est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, qui consiste pour un contrat donné, à estimer le résultat à terminaison et à le comptabiliser progressivement à mesure de l'avancement des coûts.</p> <p>La reconnaissance du résultat repose donc sur l'estimation des données à terminaison de chaque contrat. Celles-ci sont revues à chaque clôture par la direction afin de traduire la meilleure estimation des avantages et des obligations futurs attendus pour ces contrats. Lorsque la prévision à fin d'affaires fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne, relatives à la comptabilisation des contrats, qui ont été mises en œuvre par la société et en particulier les procédures portant sur le contrôle budgétaire et l'engagement des dépenses.</p> <p>Nos travaux ont consisté à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none">• des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers afin de prendre connaissance des jugements qu'ils ont exercés dans la détermination du résultat à terminaison ;• la comparaison des réalisations de l'exercice par rapport aux estimations antérieures afin d'apprécier la fiabilité des estimations ;• le rapprochement entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour reconnaître le chiffre d'affaires et la marge sur l'exercice ;

Compte tenu du caractère significatif de ces estimations et de l'importance des jugements exercés par la direction pour déterminer les résultats à terminaison, nous avons considéré la reconnaissance du résultat sur les contrats à long terme comme un point clé de l'audit.

- la vérification de l'exactitude arithmétique du taux d'avancement, du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes ;
- le test, par sondages, des coûts encourus.

Sur une sélection de contrats établie sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, nos travaux ont également inclus :

- le rapprochement des produits à terminaison estimés avec les pièces contractuelles (telles que par exemple bons de commandes, contrats et avenants) ;
- l'analyse des documents servant au suivi et à la gestion des projets, réalisés par les chargés d'affaires et les contrôleurs de gestion afin d'apprécier l'estimation des charges à terminaison.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

■ Evaluation des titres de participations et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation détenus par votre Société et les créances rattachées à des participations s'élèvent respectivement à 2 977 et 10 169 milliers d'euros en valeur nette représentent des postes significatifs de l'actif du bilan, soit plus de 8 %.</p> <p>Les titres de participations sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur valeur d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable des titres de participation devient inférieure à leur valeur nette comptable, tel qu'indiqué dans la note immobilisations financières de l'annexe aux comptes annuels. La valeur recouvrable tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, ainsi que de leur rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à analyser l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction en lien avec la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons examiné la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités concernées ; • pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons apprécié les analyses établies par la direction, relatives aux perspectives de rentabilité et au caractère stratégique de ces entités.

L'estimation de la valeur d'inventaire requiert par conséquent l'exercice du jugement de la direction qui utilise des éléments prévisionnels pour définir les perspectives de rentabilité. Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations constitue un point clé de l'audit.

En particulier, nous avons apprécié la cohérence des prévisions de chiffre d'affaires et de taux d'EBITDA avec les performances historiques de la société concernée et le contexte économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes. Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons analysé les paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation et de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Nous les avons notamment recalculés à partir des données de marché disponibles et comparé les résultats obtenus avec les taux retenus par la direction.

En cas de valeur recouvrable inférieure à la valeur d'acquisition de titres de participation, nous avons contrôlé la comptabilisation d'une dépréciation d'actif et le cas échéant d'une provision pour risques relative à ces titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Waga Energy par votre assemblée générale du 17 juin 2021 pour le cabinet BM&A et par vos statuts du 16 janvier 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet BM&A était dans la première année de sa mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année, dont une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Emmanuel Passelègue

Cédric Garcia

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	9 628 254	417 154	9 211 099	67 738
	Frais de développement	434 392	114 622	319 770	30 852
	Concessions brevets droits similaires	346 435	273 267	73 168	83 721
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	15 985		15 985	281 086
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	183 289	75 920	107 369	144 685
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	8 367 805	2 517 724	5 850 082	6 295 732
	Autres immobilisations corporelles	348 738	185 789	162 949	151 540
	Immobilisations en cours	453 929		453 929	92 070
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 976 506		2 976 506	1 062 305	
Créances rattachées à des participations	10 169 094		10 169 094	7 078 858	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 392 705		1 392 705	222 729	
	TOTAL (II)	34 317 133	3 584 476	30 732 657	15 511 315
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 117 854		1 117 854	687 901
	En-cours de production de biens	193 817		193 817	
	En-cours de production de services	490 016		490 016	375 831
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	75 754		75 754	80 952
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	9 791 819		9 791 819	2 820 297
	Autres créances	3 662 320		3 662 320	1 641 377
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	113 022 903		113 022 903	11 251 532	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	235 755		235 755	100 397
	TOTAL (III)	128 590 239		128 590 239	16 958 287
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		162 907 371	3 584 476	159 322 895	32 469 603

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	197 524	144 794
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	134 888 644	10 905 789
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 992	10 992
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		405 525
	Résultat de l'exercice	(1 862 688)	(496 759)
Subventions d'investissement	884 278	954 852	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	134 118 750	11 925 191
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	318 500	318 500
	Total des autres fonds propres	318 500	318 500
Provisions	Provisions pour risques	54 128	44 716
	Provisions pour charges		63 400
	Total des provisions	54 128	108 116
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	6 000 306	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 291 603	7 015 764
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 171 883	4 114 690
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 367 025	5 425 500
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 046 266	1 532 895
	Dettes fiscales et sociales	2 698 869	1 939 552
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 212	36 203	
Autres dettes	83 243	1 951	
Produits constatés d'avance (1)	111 769	50 960	
	Total des dettes	24 773 176	20 117 514
	Ecarts de conversion passif	58 342	281
	TOTAL PASSIF	159 322 895	32 469 603
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 862 688,00)	(496 759,33)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	15 235 215	11 033 476
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	7 190	3 059
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/12/2021		31/12/2020	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			445 881	4,47
	Production vendue (Biens)	12 828 093	67,44	4 226 942	42,41
	Production vendue (Services et Travaux)	6 192 459	32,56	5 294 017	53,12
	Montant net du chiffre d'affaires	19 020 552	100,00	9 966 840	100,00
	Production stockée	114 185	0,60	188 583	1,89
	Production immobilisée	40 797	0,21	55 761	0,56
	Subventions d'exploitation	209 535	1,10	105 634	1,06
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	405 349	2,13	178 440	1,79	
Autres produits	114 738	0,60	420		
Total des produits d'exploitation		19 905 156	104,65	10 495 678	105,31
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock	5 198	0,03	(50 008)	-0,50
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 434 886	12,80	3 148 066	31,59
	Variation de stock	(623 770)	-3,28	(426 908)	-4,28
	Autres achats et charges externes	12 266 068	64,49	4 195 646	42,10
	Impôts, taxes et versements assimilés	124 330	0,65	86 373	0,87
	Salaires et traitements	3 123 071	16,42	2 201 959	22,09
	Charges sociales du personnel	1 308 435	6,88	970 943	9,74
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 301 977	6,85	914 256	9,17
Autres charges	23 008	0,12	822	0,01	
Total des charges d'exploitation		19 963 205	104,96	11 041 149	110,78
RESULTAT D'EXPLOITATION		(58 048)	-0,31	(545 471)	-5,47
PRODUITS FINANCIERS	Opéra. comm.				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	102 753	0,54		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	206 334	1,08	57 598	0,58
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	33 957	0,18		
	Différences positives de change	6 975	0,04		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers		350 019	1,84	57 598	0,58
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	33 957	0,18		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 560 070	13,46	168 859	1,69
	Différences négatives de change	3 987	0,02	130	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières		2 598 014	13,66	168 989	1,70
RESULTAT FINANCIER		(2 247 995)	-11,82	(111 391)	-1,12
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 306 044)	-12,12	(656 862)	-6,59
Total des produits exceptionnels		162 560	0,85	187 477	1,88
Total des charges exceptionnelles		50 151	0,26	287 308	2,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL		112 410	0,59	(99 831)	-1,00
PARTICIPATION DES SALARIES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES		(330 946)	-1,74	(259 933)	-2,61
TOTAL DES PRODUITS		20 417 736	107,35	10 740 754	107,76
TOTAL DES CHARGES		22 280 424	117,14	11 237 513	112,75
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 862 688)	-9,79	(496 759)	-4,98

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société: SA WAGA ENERGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 159 322 985€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous la forme de liste, dégagant une perte de 1 862 688€.

L'exercice 2021 a duré 12 mois du 01/01/2021 au 31/12/2021

Faits caractéristiques de l'exercice

Introduction en bourse sur Euronext Paris

La Société a réalisé son introduction en bourse le 26 octobre 2021 sur le marché Euronext Paris, levant ainsi 124 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant à l'émission de 5 273 017 actions nouvelles au prix unitaire de 23,54 euros (dont 0,01 Euros de valeur nominale et 23,53 euros de prime d'émission par action), décomposée comme suit :

- 4 585 233 actions nouvelles (dont 506 816 actions nouvelles par compensation de créances issues des OCA2021 Tranche 1) émises par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 2021, et intégralement souscrites en date du 28 octobre 2021 (date des certificats du dépositaire)
- 687 784 actions nouvelles suite à l'exercice de la totalité de la clause de surallocation, émises par le Conseil d'Administration en date du 18 novembre 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 2021, et intégralement souscrites en date du 23 novembre 2021 (date du certificat du dépositaire).

L'augmentation de capital réalisée porte ainsi le capital, après exercice de l'option de surallocation, à 197 524,17 euros. Le capital est ainsi divisé en 19 752 417 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les frais d'augmentation du capital d'un montant de 9 518 408,74€ ont été comptabilisés en frais d'établissement et amortis sur 5 ans.

Développement des activités à l'international

Conformément à sa stratégie, la Société a poursuivi en 2021 son déploiement à l'international:

Au Canada, la société Waga Energy a souscrit, à une augmentation de capital d'un montant total de 2,75 millions de dollars canadien au sein de sa filiale Waga Energie Canada Inc.

En Espagne, une filiale a été créée en avril 2021, Waga Energy Espana, intégralement détenue par Waga Energy SA à 100 %, pour accompagner le développement de l'activité en Espagne.

Une société de projet (SPV) baptisée Sofiwaga Espana 1, a également été créée pour porter le projet Can Mata, en construction près de Barcelone.

Règles et Méthodes Comptables

L'assemblée générale mixte du 17 juin 2021 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des obligations convertibles en actions ("OCA 2021") de WAGA ENERGY SA pour un montant total de 30 millions d'euros (en 2 tranches), dont 10 millions d'euros (Tranche 2) destinés à financer des WAGABOX®. Au 30 juin 2021, le Conseil d'Administration agissant sur délégation de l'assemblée susvisée a émis des OCA2021 Tranche 1 pour un montant total de 10 millions d'euros et des OCA2021 Tranche 2 pour un montant total de 6 millions d'euros, les OCA2021 Tranche 1 et OCA2021 Tranche 2 ayant été intégralement souscrites et encaissées par WAGA ENERGY SA au 13 juillet 2021.

OCA2021 Tranche 1

La Société a conclu le 30 juin 2021 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions permettant l'émission d'un emprunt obligataire (OCA2021 Tranche 1) avec les sociétés Aliad, Les Saules, Tertium Croissance, Noria Invest SRL, Vol-V Impulsion et Swift, correspondant à un financement complémentaire de 9.999.980,10 euros avec une convertibilité en actions nouvelles de la Société, entièrement souscrites en date du 13 juillet 2021.

Au terme de ce contrat, la Société a émis 31.405 obligations convertibles de valeur nominale de 318,42 euros (soit un montant total de 9.999.980,10 euros) chacune venant à échéance le 30 juin 2023 et portant intérêt au taux d'intérêt annuel de 6%, et une prime de non-conversion à hauteur de 3%. Ces obligations incluaient une option de conversion en action à la main des porteurs pouvant être levée à l'échéance ou en cas de levée de fonds intervenant avant la date d'échéance conduisant à l'obtention d'un nombre variable d'actions. Par ailleurs, en cas de réalisation d'une introduction en bourse entre la date de Souscription et la date d'Echéance, chaque OCA2021 Tranche 1 deviendrait automatiquement remboursable en numéraire par la Société avec une prime IPO de 17,65% du montant principal de la créance obligataire et exigible à compter de la date d'approbation par l'AMF du prospectus.

A la date de l'IPO, la totalité des OCA2021 Tranche 1 a été convertie en actions de la Société par voie de compensation de créances. Il ne subsiste donc plus d'OCA2021 Tranche 1 au 31 décembre 2021.

OCA2021 Tranche 2

La Société a émis le 30 juin 2021 auprès de Swift Gaz Vert, 18.844 obligations convertibles en actions de valeur nominale de 318,42 euros (soit un montant total de 6.000.306,48 euros) entièrement souscrites en date du 13 juillet 2021, portant intérêt au taux d'intérêt annuel maximum de 9,2%.

La date limite de remboursement ou de convertibilité des OCA2021 Tranche 2 en actions nouvelles de la Société a été fixée au 30 juin 2029.

Les OCA2021 Tranche 2 ont vocation à être remboursées par la Société - en tout ou partie dans un délai de 18 à 24 mois - afin d'être à nouveau souscrites dans les mêmes proportions par Swift Gaz Vert au sein d'une nouvelle filiale à créer « Waga Assets 2 » (détenue à 100% par Waga Energy SA et portant des projets de WagaBox en Europe), avec une date limite de remboursement ou de convertibilité des obligations en actions nouvelles de ladite filiale fixée au 30 juin 2029.

La totalité des OCA2021 Tranche 2 a été souscrite au 13 juillet 2021. Aucun remboursement ni aucune conversion des OCA2021 Tranche 2 n'ont été effectués au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

BSPCE / Options de souscription d'actions (« Options »)

L'Assemblée Générale Mixte en date du 17 juin 2021 a délégué au Conseil d'Administration la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE 2021 à titre gratuit au profit des salariés et / ou des dirigeants dans la limite d'un montant maximum de 20 000 BSPCE ou Options, qui ont été attribués partiellement par le Conseil d'Administration. Ainsi, 12 500 BSPCE et 1 300 Options ont été directement attribués par le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2021 et 850 Options ont été attribuées en date du 8 septembre 2021. Le solde non attribué de 5 350 BSPCE / Options est devenu caduc avec l'introduction en bourse de la Société. De nouvelles délégations BSPCE/Options ont été votées par l'Assemblée Générale du 8 octobre 2021, sans utilisation par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2021.

Situation au regard de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre des exercices 2020 et 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêté des comptes.

En 2021, la société a continué à opérer ses unités en exploitation, grâce au contrôle à distance et à la mobilisation de ses équipes à distance ou sur site et la continuité d'exploitation n'est pas remise en question.

Evénements postérieurs à la clôture

Contexte géopolitique du conflit en Ukraine

Le groupe Waga Energy n'a pas d'exposition directe dans la région. D'un point de vue économique, la crise en Ukraine pourrait néanmoins avoir des impacts sur les approvisionnements en matériel, impactant les coûts et les délais. La variabilité du change Euro vis-à-vis des autres devises (US Dollar, Dollar Canadien) pourrait également affecter les performances économiques du Groupe

La crise ukrainienne a également provoqué un très fort regain d'intérêt pour le biométhane, en raison de la hausse du prix du gaz naturel et des inquiétudes pesant sur l'approvisionnement en gaz russe.

Aucun autre événement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2021.

Règles et Méthodes Comptables

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes clos le 31 décembre 2021

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Les frais de développement liés à la standardisation et la conception des Wagabox sont activés dès lors que les conditions d'inscription à l'actif sont réunies. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Concessions, brevets et licences : 6 ans
- Frais de développement : 5 ans
- Logiciels : 1 et 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les frais relatifs à l'IPO sont comptabilisés en frais d'établissement et amortis sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Des analyses sont réalisées annuellement pour s'assurer de l'absence d'indice de perte de valeur, de nature à remettre en cause leur valeur au bilan.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : 4 ans à 15 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : 3 ans
- WAGA BOX hors composant: 15 ans
- WAGA BOX Composant : 5 à 15 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les titres de participation et créances rattachées à des participations font l'objet de tests de dépréciation mis en oeuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont: la valeur des capitaux propres, la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base de flux de trésorerie attendus nets de la dette financière nette propre à chaque société faisant l'objet du test.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence

Les encours de production de service correspondent aux frais de développement engagés par Waga Energy

Règles et Méthodes Comptables

dans le cadre des projets de ses filiales en France, au Canada, aux Etats-Unis et en Espagne.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Au 31/12/2021, WAGA Energy a comptabilisé une provision pour indisponibilité. La société s'engage sur un taux de disponibilité de la Wagabox. Des pénalités contractuelles sont à verser au client en cas d'indisponibilité au-delà des seuils prévus dans les contrats. La société évalue les provisions sur la base des faits réalisés et connus à la clôture.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel incluent:

Règles et Méthodes Comptables

- Des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) et des options de souscription d'actions.

- Des régimes de retraite à prestations définies conformément à la convention collective.

Le montant des engagements de retraite est calculé selon une approche prospective et constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires, de comptes courants d'associés, d'avances remboursables, ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges constatées d'avance et étalées sur la durée des emprunts.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

CA à l'avancement :

Les contrats de vente d'équipements de Wagabox, dont la réalisation s'effectue sur une durée supérieure à 12 mois (Impactant ainsi plusieurs exercices comptables), font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement.

Le ratio des dépenses réalisées par rapport au coût à terminaison estimé est appliqué au prix de vente contractuel.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, les avances et acomptes reçus...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Règles et Méthodes Comptables

Subventions

Les subventions qui financent les travaux de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d'équipement. La reprise en résultat des dites subventions est présentée en résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées.

Les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en produits en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés). De ce fait, des subventions à recevoir ou des produits constatés d'avance peuvent être enregistrés dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Les déficits reportables au 31/12/2021 s'élèvent à 4 227 779€

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté.

La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Le CIR généré au titre des dépenses de l'année 2021 s'élève à 293 848€.

Rémunération des organes de direction :

Les organes de direction se composent des trois dirigeants fondateurs ainsi que de quatre administrateurs.

Règles et Méthodes Comptables

Le montant total de la rémunération des organes de direction s'élève à la somme de 223 000 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Honoraires Commissaires aux Comptes

La Société est auditée par Ernst & Young et BM&A dont les honoraires pour l'exercice 2021 se sont élevés à:

- Ernst & Young: 101 400€ pour la certification des comptes et 315 877€ pour les autres missions accomplies au cours de l'exercice.
- BM&A: 100 000€ pour la certification des comptes et 301 520€ pour les autres missions accomplies au cours de l'exercice.

Effectif de la société

L'effectif moyen est de 54 personnes.

Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Intégration fiscale

La Société a opté, avec effet au 1er janvier 2021, pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues à plus de 95% au 1^{er} janvier 2021 (SP Waga 1, Waga Assets, Waga Assets Vehicule 1, Waga Assets Vehicule 2, Waga Assets Vehicule 3). A ce titre, la Société est donc seule redevable de l'impôt d'ensemble vis-à-vis de l'administration fiscale.

Consolidation

Conformément aux articles L 233-16 à L 233-28 du Code de commerce, la Société établit des comptes consolidés selon les normes IFRS. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site de la Société : <https://waga-energy.com/investisseurs/>

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	199 307		19 162 735	9 299 396		10 062 646
Autres	588 374		150 268	376 222		362 420
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	787 681		19 313 003	9 675 619		10 425 066
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	87 988					87 988
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	87 108		8 193			95 301
Instal technique, matériel outillage industriels	8 179 639		305 525	79 125	38 233	8 367 805
Instal., agencement, aménagement divers	12 549		3 180			15 729
Matériel de transport	85 074		39 320			124 394
Matériel de bureau, mobilier	161 291		48 158		833	208 616
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	92 070		459 264	97 405		453 929
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 705 719		863 639	176 530	39 066	9 353 762
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	8 141 163		7 458 637	1 894 200	560 000	13 145 600
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	222 729		1 454 935	271 061	13 898	1 392 705
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 363 893		8 913 571	2 165 261	573 898	14 538 305
TOTAL	17 857 292		29 090 213	12 017 409	612 964	34 317 133

Les frais d'établissement et de développement se composent de 9 628 254€ de frais d'établissement (dont 9 518 409€ de frais d'augmentation de capital) et 434 392€ de frais de recherche et développement.

Un contrat de liquidité d'un montant de 500 000€ a été souscrit auprès de l'établissement Portzamparc afin d'assurer la liquidité des titres de la société sur le marché. Ce contrat est inscrit en immobilisation financière. Au 31/12/2021 le portefeuille de la société comprend 9 411 auto-détenues pour un montant de 266 331,30€ et un solde en espèce de 238 397,93€.

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	100 717	431 060	531 776
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles	223 568	49 699	273 267
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	324 284	480 759	805 043
CORPORELLES	Terrains	18 380	5 866	24 246
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	12 032	39 642	51 674
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 883 907	672 050	38 233 2 517 724
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	7 438	2 828	10 266
	Matériel de transport	23 239	24 720	47 958
	Matériel de bureau, mobilier	76 697	51 701	833 127 565
	Emballages récupérables et divers			
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 021 693	796 806	39 066 2 779 433
TOTAL	2 345 977	1 277 565	39 066 3 584 476	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	10 169 094	10 169 094	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 392 705	1 392 705	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 791 819	9 791 819	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	454	454	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 895	1 895	
	Impôts sur les bénéfices	293 848	293 848	
	Taxes sur la valeur ajoutée	916 918	916 918	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	165 655	165 655	
	Groupe et associés (2)	37 098	37 098	
	Débiteurs divers	2 246 452	2 246 452	
	Charges constatées d'avances	235 755	235 755	
TOTAL DES CREANCES		25 251 693	25 251 693	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)	6 000 306	6 000 306		
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	7 190	7 190		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	6 284 413	1 113 478	5 035 935	135 000
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 068 700	1 068 700		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 046 266	4 046 266		
	Personnel et comptes rattachés	321 191	321 191		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	325 800	325 800		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 847 896	1 847 896		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	203 982	203 982		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 212	2 212		
	Groupe et associés (2)	103 183	103 183		
	Autres dettes	83 243	83 243		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	111 769	111 769			
TOTAL DES DETTES		20 406 150	15 235 215	5 035 935	135 000
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		734 600			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Annexe libre

Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières divers

La Société bénéficie d'une aide de la société ADEME, dans le cadre du programme d'investissement d'Avenir WAGA BOX 1 qui se décompose en 2 parties: une subvention pour un montant de 683 450 € et d'une avance remboursable, pour un montant de 1 594 718€. Au 31/12/2021, le reste dû s'élève pour l'avance remboursable à 465 126€.

La Société bénéficie d'une avance remboursable ADEME WHYPE de 103 753€. Au 31/12/2021 le solde restant dû est de 37 087€.

En 2020 la Société a obtenu une assurance prospection de BPI France pour un montant total de 455 000€ pour le développement de l'activité aux Etats-unis et au Canada. Au 31/12/2021, la Société a comptabilisé cette avance à hauteur de 136 500€ en dette financière pour la part non conditionnée et le solde de 318 500€ en avance conditionnée dans les capitaux propres pour la part soumise au succès du développement.

Emprunts obligataires

OCA2021 Tranche 1

La Société a conclu le 30 juin 2021 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions permettant l'émission d'un emprunt obligataire (OCA2021 Tranche 1) avec les sociétés Aliad, Les Saules, Tertium Croissance, Noria Invest SRL, Vol-V Impulsion et Swift, correspondant à un financement complémentaire de 9.999.980,10 euros avec une convertibilité en actions nouvelles de la Société, entièrement souscrites en date du 13 juillet 2021.

Au terme de ce contrat, la Société a émis 31.405 obligations convertibles de valeur nominale de 318,42 euros (soit un montant total de 9.999.980,10 euros) chacune venant à échéance le 30 juin 2023 et portant intérêt au taux d'intérêt annuel de 6%, et une prime de non-conversion à hauteur de 3%. Ces obligations incluaient une option de conversion en action à la main des porteurs pouvant être levée à l'échéance ou en cas de levée de fonds intervenant avant la date d'échéance conduisant à l'obtention d'un nombre variable d'actions. Par ailleurs, en cas de réalisation d'une introduction en bourse entre la date de Souscription et la date d'Echéance, chaque OCA2021 Tranche 1 deviendrait automatiquement remboursable en numéraire par la Société avec une prime IPO de 17,65% du montant principal de la créance obligataire et exigible à compter de la date d'approbation par l'AMF du prospectus.

A la date de l'IPO, la totalité des OCA2021 Tranche 1 a été convertie en actions de la Société par voie de compensation de créances. Il ne subsiste donc plus d'OCA2021 Tranche 1 au 31 décembre 2021.

Annexe libre

OCA2021 Tranche 2

La Société a émis le 30 juin 2021 auprès de Swift Gaz Vert, 18.844 obligations convertibles en actions de valeur nominale de 318,42 euros (soit un montant total de 6.000.306,48 euros) entièrement souscrites en date du 13 juillet 2021, portant intérêt au taux d'intérêt annuel maximum de 9,2%.

La date limite de remboursement ou de convertibilité des OCA2021 Tranche 2 en actions nouvelles de la Société a été fixée au 30 juin 2029.

Les OCA2021 Tranche 2 ont vocation à être remboursées par la Société - en tout ou partie dans un délai de 18 à 24 mois - afin d'être à nouveau souscrites dans les mêmes proportions par Swift Gaz Vert au sein d'une nouvelle filiale à créer « Waga Assets 2 » (détenue à 100% par Waga Energy SA et portant des projets de WagaBox en Europe), avec une date limite de remboursement ou de convertibilité des obligations en actions nouvelles de ladite filiale fixée au 30 juin 2029.

La totalité des OCA2021 Tranche 2 a été souscrite au 13 juillet 2021. Aucun remboursement ni aucune conversion des OCA2021 Tranche 2 n'ont été effectués au cours de l'exercice.

Capital social

		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		14 479 400,00	0,0100	144 794,00
	Emises pendant l'exercice		5 273 017,00	0,0100	52 730,17
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		19 752 417,00	0,0100	197 524,17

Opérations sur le capital

- Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 2021, la Société a procédé à une division de la valeur nominale des actions composant le capital social par 100 et à une multiplication corrélative du nombre d'actions. A l'issue de cette opération, sans effet sur le capital social, ce dernier se composait donc de 14 479 400 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.
- Dans le cadre de son introduction en bourse le 26 octobre 2021, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 124 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant à l'émission de 5 273 017 actions nouvelles au prix de de 23,54 euros, dont 0,01 euro de valeur nominale et 23,53€ de prime d'émission. Les actions nouvelles émises incluent 506 816 actions émises par compensation de créances issue de la conversion des OCA2021 Tranche 1.

Instruments potentiellement dilutifs

Les instruments potentiellement dilutifs au 31/12/2021 sont :

1. *BSPCE et options de souscription d'actions*

A la suite des différents plans de BSPCE et d'options de souscription d'actions émis par la Société au profit de ses dirigeants et d'une partie de ses salariés, les instruments restants à la clôture de l'exercice sont :

- Plan BSPCE 2019 : 10.000 bons donnant droit à la souscription de 1.000.000 actions à un prix de 3,1842€ par action (après division du nominal).
- Plan BSPCE 2021 : 12.500 bons donnant droit à la souscription de 1.250.000 actions à un prix de 10€ par action (après division du nominal).
- Plan d'options de souscription d'actions 2021 : 1.950 options donnant droit à la souscription de 195.000 actions à un prix de 10€ par action (après division du nominal).

Annexe libre

2. *OCA2021Tranche 2*

La Société a émis le 30 juin 2021 auprès de Swift Gaz Vert (OCA2021 Tranche 2) 18 844 obligations convertibles en actions pour un montant de 6 000 306 euros, portant intérêt au taux d'intérêt annuel maximum de 9,2%. La date limite de remboursement ou de conversion des obligations est fixé au 30 juillet 2029.

Filiales et participations

31/12/2021	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
WAGA ASSETS	100 000	59 715	100,00		
SP WAGA 1	5 000	171 295	100,00		
WAGA INC	8 799	(1 087 647)	81,00		
WAGA ENERGIE CANADA	1 894 268	1 308 980	100,00		
SOFIWAGA ESPANA 1	10 000	(20 015)	100,00		
WAGA ENERGY ESPANA	10 000	(46 427)	100,00		
2. Participations (10 à 50 %)					
SOFIWAGA 1	1 000 000	1 759 380	49,00		
SOFIWAGA INFRA	939 000	1 259 893	49,00		
1. Filiales (Plus de 50 %)					
WAGA ASSETS	4 015 400			(31 156)	
SP WAGA 1	2 800 000		833 900	102 893	
WAGA INC	1 266 113		1 828 713	(567 245)	
WAGA ENERGIE CANADA	965 528	680 874	768 977	(382 883)	
SOFIWAGA ESPANA 1	262 712			(30 015)	
WAGA ENERGY ESPANA	70 000			(56 427)	
2. Participations (10 à 50 %)					
SOFIWAGA 1			3 312 001	366 969	
SOFIWAGA INFRA			2 534 228	296 459	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

--	--

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	44 716	26 869	17 456	54 128
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change		31 501	31 501	
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	63 400		63 400	
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		108 116	58 370	112 357	54 128
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	56 960		56 960	
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		56 960		56 960	
TOTAL GENERAL		165 076	58 370	169 318	54 128
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		24 413 33 957	135 360 33 957		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Transferts de charges

31/12/2021

transfert de charges consommables compte 791010	188 436
transfert de charges / exonération de tva compte 791200	67 253
transfert de charges intracom compte 791201	10 135
Avantage en nature	4 165
TOTAL	269 989

Le compte "transfert de charges consommables" concerne l'achat des consommables et utilités (Azote, connexion internet, Charbon actif) pour les WAGABOX exploitées par la Société mais qui sont détenues par ses filiales.

Le compte "transfert de charges / exonération de tva" concerne le transfert de charges des rémunérations des personnels envoyés en VIE dans la filiale canadienne.

Le compte "transfert de charges intracom" concerne les charges supportées par la société pour ses 2 filiales espagnoles.

Le compte "Avantages en nature" correspond aux avantages en nature des cotisations chômage des dirigeants ainsi que des excédents de cotisations de prévoyance et de mutuelle.

Produits à recevoir

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		8 285 873
Créances rattachées à des participations		211 777
<i>Intérêts courus sté participation</i>	211 777	
Autres créances clients		5 661 505
<i>client-retenu de garantie</i>	175 322	
<i>Factures a établir</i>	5 486 182	
Autres créances		2 412 591
<i>avoir a recevoir</i>	53 776	
<i>Fournisseurs acomptes versés</i>	2 190 578	
<i>Orga sociaux a recevoir</i>	1 895	
<i>Subv d'investissement</i>	52 887	
<i>Produits a recev etat</i>	112 768	
<i>Produits a recev divers</i>	688	

Charges à payer

31/12/2021

Total des Charges à payer		1 705 006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		10 736
<i>Int courus ets de crédit</i>	3 191	
<i>Assurances courues non echues</i>	35	
<i>Int.courus /commission</i>	321	
<i>Interets courus</i>	7 190	
Emprunts et dettes financières divers		324 632
<i>Int.courus / avance Ademe</i>	59 599	
<i>Int courus EO</i>	261 876	
<i>Interets cte et a payer</i>	3 156	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		884 979
<i>Frs fact non parvenues</i>	884 979	
Dettes fiscales et sociales		417 049
<i>Dettes prov conges payes</i>	36 338	
<i>Personnel charg. a payer</i>	284 852	
<i>Charges sociales sur c.p.</i>	13 975	
<i>Orga sociaux a payer</i>	51 608	
<i>Charges a payer etat</i>	14 300	
<i>taxe apprentissage à payer</i>	7 530	
<i>Formation continue</i>	8 445	
Autres dettes		67 610
<i>Avoir à établir</i>	67 610	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		235 755	111 769
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		235 755	111 769

--

Engagements financiers

	31/12/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		7 758 610	4 912 239
		7 758 610	4 912 239
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
engagement en matière de pension, complément de retraite		267 394	
		267 394	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		8 026 004	4 912 239
(1) Dont concernant : <ul style="list-style-type: none"> Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées 			

--	--	--	--

Annexe libre

Hypothèse de valorisation des engagements de retraite:

	31 décembre 2021
Age de départ	63 ans non cadres, 65 ans cadres
Taux d'actualisation (a)	0,80%
Taux de croissance des salaires	3%
Taux de charges sociales (b)	44%
Table de survie	Insee 2012-2014 sans distinction Hommes / Femmes
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	moins de 30 ans : 91,7% de 30 à 40 ans : 94,7% de 40 à 60 ans : 99% plus de 60 ans : 99%

(a) Le taux d'acroyés au cours de la période d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
garantie innov FEI 164600/800		
garantie innov FEI 164900		39 763
garantie fond national garantie bpi 164700		35 337
garantie fond national garantie bpi 164400/500		
garantie fond européen invest innov plus 50% 164310		77 041
garantie fond européen invest innov plus 50% 164100		
nantissement epurateur biogaz 164900	79 527	
nantissement epurateur 500Nm3/h biogaz BNP	76 925	
BPI 164211 garantie FPI fond national garantie 30%		750 000
BPI 164211 garantie FEI fond européen investissement 50%		1 250 000
BPI 164070 500K€ fond de 90%		450 000
BPA 164060 500K€ fond de garantie 90%		459 486
CASRA 164050 500K€ fond de garantie 90%		450 000
BNP 164040 500k€ fond de garantie 90%		459 487
CERA 164080 fond de garantie 90%		451 125
nantissement epurateur biogaz BNP 164030	172 981	
BPI 164090 500k€ FDG 90%		90 000
garantie au titre du fonds national garantie prêt amorçage i		110 000
garantie au titre du fonds national garantie prêt amorçage i		90 000
garantie du fonds européen d'investissement 164200		110 000
garantie du fonds européen d'investissement 164210		90 000
nantissement Epurateur 500Nm3/h de biogaz BNP (164010)	51 105	
Lorient Agglo - garantie donnée		
Lorient Agglo - garantie do	1 000 000	
Nantissement des titres de Waga SA dans Waga Assets	100 000	
Locaux High Valley	30 000	
BNPP - garantie pour projet Canada / St Etienne des Gres de	694 782	
BNPP - garantie pour projet Canada / St Etienne des Gres de	694 782	
Nantissement fonds de commerce CASRA 01/12/2016 (164500)	6 126	
Nantissement FDC CASRA 27/09/17 pari passu BPDA (164700)	117 789	
nantissement Epurateur biogaz BPDA 06/12/2017 (164310)	154 083	
SP WAGA 1_ Refinancement BELLEDONE	5 000	
SW Infra_ Refinancement BELLEDONE	460 110	
Waga assets_financement Eiffel_titres	100 000	
Waga assets_financement Eiffel_créances sur WA	4 015 400	
Totalisation	7 758 610	4 912 239